

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune : Pays :

Téléphone mobile : Téléphone fixe :

E-mail :

Profession : Année de naissance :

Cotisation :

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

tranche	revenu mensuel*	cotisation annuelle
1	moins de 500 €	12 €
2	de 501 à 1000 €	27 €
3	de 1001 à 1500 €	42 €
4	de 1501 à 2000 €	57 €
5	de 2001 à 2500 €	72 €
6	de 2501 à 3000 €	87 €
7	de 3001 à 3500 €	102 €
8	de 3501 à 4500 €	122 €
9	supérieur à 4500 €	162 €

* avant prélèvement à la source

Il appartient à chacune et à chacun de déterminer en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

La cotisation inclut l'abonnement forfaitaire à Pal Sol, seul document papier envoyé à l'ensemble des adhérents. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'abonnement forfaitaire de 7 € au trimestriel "Palestine Solidarité" (qui n'ouvre pas droit à déduction fiscale), il vous suffit de le signaler en barrant « avec l'abonnement PalSol » ci-dessous et de retirer cette somme du montant de votre chèque.

Je cotise dans la tranche n° soit la somme de€ (avec l'abonnement Palsol)

Restez informés ! Nous vous recommandons de choisir la formule avec l'abonnement.

Autres contributions proposées

- Je soutiens les activités d'Evry Palestine AFPS 91 et verse la somme de€.
 - J'adresse un don pour les projets d'Evry Palestine AFPS 91 à Khan Younis d'un montant de€
 - Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de€.
- Nouveau : vous pouvez désormais soutenir régulièrement l'activité et les campagnes de l'AFPS par virement périodique. Nous consulter.
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de€
 - Je suis intéressé.e par les parrainages d'enfants et souhaite recevoir des informations.

• Je verse la somme totale de€ Date et signature :

Chèques à l'ordre d'Evry Palestine AFPS 91.

Vous pouvez aussi adhérer en allant sur :

<https://www.helloasso.com/associations/evry-palestine/adhesions/>

Les personnes imposables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur le montant des cotisations (déduction faite des 7 € de l'abonnement) et des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel (loi fiscale en vigueur).